



Bulletin Officiel

N° 4330 Lundi 8 Avril 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 2

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 3

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTES

SICAV AMEN 4-5

AMEN PREMIERE SICAV 6-7

INFORMATION POST- AGO -

SOCIETE INDUSTRIELLE OLEICOLE SFAXIENNE-ZITEX <<SIOS-ZITEX>> 8-11

ASSEMBLEES GENERALES

SICAV L'EPARGNANT -AGO - 12

SICAV L'INVESTISSEUR - AGO ET AGE - 12

CHANGEMENT DES ORIENTATIONS DE PLACEMENT ET SUPPRESSION DES COMMISSIONS DE SOUSCRIPTIONS

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES 13

COURBE DES TAUX 14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 15-16

ANNEXE

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AUX 31/12/2012

SICAV L'EPARGNANT
SICAV L'INVESTISSEUR
BNAC PROGRES FCP
FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE
MAC CROISSANCE FCP
MAC EXCELLENCE FCP

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIÉTÉS FAISANT APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.

Ainsi, pour l'exercice comptable 2012, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2013.

Dans ce cadre, le conseil du marché financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2013, au plus tard le 20 Avril 2013.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La sociétépublie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
-------------------------------------	---	--	--	------------------------

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AMEN

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Avenue Mohamed V -1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 04 avril 2013

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2012 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale approuve également les choix et méthodes comptables adoptés pour l'établissement desdits états financiers.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les dispositions des articles 200,205 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, l'AGO prend acte dudit rapport et constate qu'il n'y a aucune convention rentrant dans le cadre des articles précités.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats des Administrateurs de :

- Madame Hédia JELLOULI
- SICOF
- ASSURANCES HAYETT
- AMEN INVEST
- TUNISYS
- Monsieur Youssef BEN GHORBEL

arrivent à échéance lors de la présente Assemblée et prend acte de la démission de Monsieur Abdelaziz MAHJOUB.

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer:

- Madame Hédia JELLOULI
- SICOF
- ASSURANCES HAYETT
- AMEN INVEST
- TUNISYS
- Monsieur Youssef BEN GHORBEL

En qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2015.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs

**Echéance du mandat
Qui prendra fin lors de l'Assemblée
Générale Ordinaire qui statuera
sur les états financiers de l'exercice :**

- | | |
|--------------------------------|------|
| - Madame Hédia JELLOULI. | 2015 |
| - Monsieur Hatem ZAARA | 2013 |
| - SICOF | 2015 |
| - ASSURANCES HAYETT | 2015 |
| - AMEN INVEST | 2015 |
| - TUNISYS | 2015 |
| - Monsieur Youssef BEN GHORBEL | 2015 |

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2013 à trois cent Dinars par administrateur et par séance.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

SIXIEME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à son Président du Conseil d'Administration ou à toute personne que ce dernier désigne pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

AMEN PREMIERE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Avenue Mohamed V -1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 04 avril 2013

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2012 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale approuve également les choix et méthodes comptables adoptés pour l'établissement desdits états financiers.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les dispositions des articles 200,205 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale approuve les opérations réalisées qui y sont énumérées relatives à des conventions réglementées antérieures.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes

QUATRIEME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables, conformément aux dispositions de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à 3,487 Dinars. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 15-04-2013.

Le reliquat provenant des arrondis est intégré au capital social.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats des Administrateurs de :

- Monsieur Mohamed METHLOUTHI
- Madame Hédia JELLOULI
- Monsieur Hatem ZAARA
- SICOF
- ASSURANCES HAYETT

- Suite -

- AMEN INVEST
- TUNISYS
- Monsieur Youssef BEN GHORBEL

arrivent à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer:

- Monsieur Mohamed METHLOUTHI
- Madame Hédia JELLOULI
- Monsieur Hatem ZAARA
- SICOF
- ASSURANCES HAYETT
- AMEN INVEST
- TUNISYS
- Monsieur Youssef BEN GHORBEL

En qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2015.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs

Echéance du mandat

Qui prendra fin lors de l'Assemblée

Générale Ordinaire qui statuera

sur les états financiers de l'exercice :

- Monsieur Mohamed METHLOUTHI	2015
- Madame Hédia JELLOULI.	2015
- Monsieur Hatem ZAARA	2015
- SICOF	2015
- ASSURANCES HAYETT	2015
- AMEN INVEST	2015
- TUNISYS	2015
- Monsieur Youssef BEN GHORBEL	2015

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2013 à Trois cent Dinars par administrateur et par séance.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

SEPTIEME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à son Président du Conseil d'Administration ou à toute personne que ce dernier désigne pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Société Industrielle Oléicole Sfaxienne-Zitex « SIOS-ZITEX »

Siège social : Route de Gabès km 2 Sfax

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 mars 2013, la Société SIOS-ZITEX publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

القرار الأول: المصادقة على الاتفاقيات المنظمة

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقرير الخاص لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على الاتفاقيات المنظمة المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية والمضمنة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثاني: المصادقة على تقرير التصرف وعلى القوائم المالية 2011-2012

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقرير العام والتقرير الخاص لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على تقرير التصرف وحسابات 2011-2012 المختومة في 30 سبتمبر 2012 كما أعدها مجلس الإدارة والتي تبرز أرباحا بقيمة 1 237 410 دينار.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثالث: المصادقة على القوائم المالية المجمعة لسنة 2011-2012

بعد الاستماع إلى تقرير التصرف الخاص بتجمع الشركات وتقرير مراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على القوائم المالية المجمعة لسنة 2011-2012 والتي تبرز أرباحا لحساب المجمع قدرها 750 781 دينار.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الرابع: تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة ومراقب الحسابات

تقرر الجلسة العامة العادية إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة تبرئة تامة ونهائية وبدون أي احتراز بعنوان تصرفهم طيلة السنة المالية التي قفلت حساباتها في 30 سبتمبر 2012 كما تبرئ ذمة مراقب الحسابات.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الخامس: تخصيص نتائج السنة المالية 2011-2012

تقرر الجلسة العامة العادية رصد أرباح السنة المالية 2011-2012 والبالغة 1 237 410 دينار كما يلي	
- أرباح سنة 2011-2012	1 237 410 دينار
- حساب نقل من جديد	0 دينار
الأرباح القابلة للتخصيص	1 237 410 دينار
- يخصم منها الذخر القانوني (في حدود 10 % من رأس المال).....*	0 دينار
الأرباح القابلة للتوزيع	1 237 410 دينار
- توزيع الأرباح على المساهمين (1.000 دينار للسهم الواحد).....	242 500 دينار
- الذخر الخارق للعادة.....	994 910 دينار

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية

* بلغ الذخر القانوني منذ السنة المالية 2007-2008 الحد الأقصى (10 بالمائة من رأس المال)

القرار السادس: منح حضور أعضاء مجلس الإدارة

تقرر الجلسة العامة العادية لموسم 2011 - 2012 تحديد مقدار منح حضور لأعضاء مجلس الإدارة ب 4000 دينار صافية لكل عضو في السنة.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية

القرار السابع: انتخاب أعضاء مجلس الإدارة

فتح باب الترشيحات لانتخاب أعضاء مجلس الإدارة فترشح على التوالي السادة نور الدين النوري، منصف بوشكوة، عبودة اللومي، أحمد السلامي، إبراهيم بن زينة و ممثل شركة الأقصر للهندسة والتجارة وبعد التصويت

تقرر الجلسة العامة تعيين خمسة أعضاء الآتي ذكرهم كأعضاء بمجلس الإدارة لمدة ثلاث سنوات.

- السيد نور الدين النوري

- السيد منصف بوشكوة

- السيد عبودة اللومي

- السيد أحمد السلامي

- شركة الأقصر للهندسة والتجارة

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية

القرار الثامن: إعطاء النفوذ للقيام بالإجراءات

تعطي الجلسة العامة العادية جميع الصلاحيات لحامل نسخة أو ملخص من هذا المحضر للقيام بكل الإجراءات والترتيب والإشهارات التي يقتضيها القانون.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية

1. Le bilan après affectation du résultat :**SIOS ZITEX**

BILANS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2012 & 2011

(En Dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	30/09/2012	30/09/2011
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés		7 910 115	7 541 870
Immobilisations incorporelles	3.1	31 924	31 546
Amortissements		31 924	31 546
		-	-
Immobilisations corporelles	3.2	6 023 440	5 955 725
Amortissements		4 993 155	4 800 397
		1 030 285	1 155 328
Immobilisations financières	3.3	7 420 774	6 902 969
Provisions		540 944	516 427
		6 879 830	6 386 542
Total des actifs non courants		7 910 115	7 541 870
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.4	369 041	318 166
Provisions		55 233	55 233
		313 807	262 933
Clients et comptes rattachés	3.5	691 001	1 143 626
Provisions		175 446	175 446
		515 555	968 180
Autres actifs courants	3.6	92 992	4 880
Provisions		3 148	3 148
		89 844	1 732
Placements et autres actifs financiers	3.7	2 722 252	2 771 939
Provisions		920 111	939 761
		1 802 141	1 832 178
Liquidités et équivalents de liquidités	3.8	316 661	74 185
Total des actifs courants		3 038 009	3 139 208
TOTAL DES ACTIFS		10 948 124	10 681 078

SIOS ZITEX**BILANS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2012 & 2011**
(En Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	30/09/2012	30/09/2011
Capital social		2 425 000	2 425 000
Réserves		6 651 803	5 142 127
Autres capitaux propres		16 926	34 453
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	3.9	9 093 729	7 601 580
Résultat net de l'exercice		-	1 096 766
Total des capitaux propres		9 093 729	8 698 346
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	3.10	46 454	79 550
Provisions pour risques et charges	3.11	148 000	30 000
		194 454	109 550
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.12	195 780	276 531
Autres passifs courants	3.13	1 431 065	1 563 555
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.14	33 096	33 096
		1 659 941	1 873 182
Total des passifs		1 854 395	1 982 732
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		10 948 124	10 681 078

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

المجموع	متاح الاستثمار	نتائج السنة المحاسبية	نتائج موجلة	احتياطي خاضع لنظام خاص أصبح متوفر	احتياطي خاضع لنظام خاص	احتياطي لإعادة الاستثمار المعفى غير المتوفر	احتياطيات اخرى	احتياطي خاص لإعادة التقييم	احتياطيات قانونية	متاح الإصدار	رأس المال		
7 425 017	38 934				1 649 480		1 781 480	1 287 623	242 500		2 425 000	ويع الرصد إلى 2009/09/30 بعد صيغ	
544 795					544 795							في السنة المحاسبية 10/	
7 988 562	57 686	544 795			1 649 480		1 781 480	1 287 623	242 500		2 425 000	ويع الرصد إلى 2010/09/30 قبل صيغ	
- 363 750		- 544 795			181 045								حصص النتائج بعد الجلسة العامة في بتاريخ 2011/03
363 750		363 750											أبغ الموزعة
7 624 813	57 686				1 830 525		1 781 480	1 287 623	242 500		2 425 000		حصص النتائج بعد الجلسة العامة في بتاريخ 2011/03
		1 096 766											في السنة المحاسبية 11/
8 698 346	34 452	1 096 766			1 830 525		1 781 480	1 287 623	242 500		2 425 000		ويع الرصد إلى 2011/09/30 قبل صيغ
- 582 000		- 1 096 766			514 766								حصص النتائج بعد الجلسة العامة في بتاريخ 2012/03
582 000		582 000											أبغ الموزعة
8 116 346	34 452				2 345 291		1 781 480	1 287 623	242 500		2 425 000		حصص النتائج بعد الجلسة العامة في بتاريخ 2012/03
1 237 410		1 237 410											في السنة المحاسبية 12/
9 336 229	16 925	1 237 410			2 345 291		1 781 480	1 287 623	242 500		2 425 000		ويع الرصد إلى 2012/09/30 قبل صيغ
242 500		- 1 237 410			994 910								حصص النتائج بعد الجلسة العامة في بتاريخ 2013/03/30
242 500		242 500											أبغ الموزعة
9 093 729	16 925				3 340 201		1 781 480	1 287 623	242 500		2 425 000		ويع الرصد إلى 2012/09/30 بعد صيغ

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE

SICAV L'EPARGNANT

Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nouira -1001Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'EPARGNANT** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le vendredi 26 avril 2013 à 10 heures du matin** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (salle de conférence) – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2012
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2012
- 6- Fixation du montant des jetons de présence
- 7- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nouira-1001Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'INVESTISSEUR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le jeudi 25 avril 2013 à 10 heures** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray – 1004 El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2012
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2012
- 6- Fixation du montant des jetons de présence

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nouira-1001Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'INVESTISSEUR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire **le jeudi 25 avril 2013 à 11 heures** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray – 1004 El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Changement du mode de direction
- 2- Modification corrélative des statuts

AVIS DES SOCIETES

**Changement des orientations de placement
et suppression des commissions de souscription**

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF N° 21-2009 du 10 juin 2009

Adresse : rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21,
1053 Les Berges du Lac

1. Changement des orientations de placement

La société de gestion TRADERS INVESTMENT MANAGERS, en sa qualité de gestionnaire de FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES, informe le public et les porteurs de parts que son conseil d'administration réuni le 28 janvier 2012 a décidé de modifier les orientations de placement du fonds comme suit :

Anciennes orientations de placement	Nouvelles orientations de placement
<p>Le FCP est investi en permanence :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Dans une proportion de 75% à 80 % de l'actif net en actions de sociétés de la cote de la bourse (dont une proportion maximale de 20% en actions de sociétés du marché alternatif) ; -Dans une proportion de 0 % à 5% de l'actif net en titres OPCVM ; -A hauteur d'une proportion de 20% de l'actif net de liquidités et quasi-liquidités. 	<p>Le FCP est investi en permanence :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Dans une proportion de 60% à 80% de l'actif net en actions admises à la cote de la bourse (dont une proportion maximale de 20% en actions admises au marché alternatif) ; -Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif net en emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne, BTA et emprunts obligataires garantis par l'Etat; -Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif net en valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme émis par l'Etat et en valeurs mobilières représentant des titres à court terme négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie ; -Dans une proportion ne dépassant pas 5% de l'actif net en OPCVM ; -Dans une proportion de 20% de l'actif net en liquidités et quasi liquidités.

2. Suppression des commissions de souscription

Le conseil d'administration de la société de gestion TRADERS INVESTMENT MANAGERS réuni le 1^{er} décembre 2012 a décidé de supprimer les droits d'entrée lors d'une opération de souscription.

Ces modifications entreront en vigueur à partir du 12 avril 2013 et conformément aux dispositions de l'article 12 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 8 du 1^{er} avril 2004 relative aux changements dans la vie d'un OPCVM et aux obligations d'information y afférentes, **une faculté de sortie sans frais pendant une période de 3 mois est offerte aux porteurs de parts à compter de cette date d'entrée en vigueur.**

Le prospectus de FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES mis à jour sous le numéro 09-680/A001 en date du 4 avril 2013 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour sont mis incessamment à la disposition du public, sans frais, auprès du gestionnaire la société TRADERS INVESTMENT MANAGERS sise à la rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, 1053 Les Berges du Lac.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 05 AVRIL 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,390%		
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,386%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,380%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,374%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,367%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,351%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,347%	1 008,463
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,345%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,337%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,323%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014	4,310%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,330%	1 031,078
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,418%	1 045,654
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,636%	1 040,785
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,886%	1 002,355
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,039%	1 005,410
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,257%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,320%		997,296
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,550%	1 043,996
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,050%		974,283
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,059%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,074%	971,884
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,255%	1 043,263
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,270%		953,016

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	144,602	144,636		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,724	12,727		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,307	1,308		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,414	35,424		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,112	48,123		
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	167,460	166,986		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	576,085	575,053		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	131,216	131,508		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	126,492	126,876		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	118,157	118,339		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	114,991	115,142		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	89,527	89,715		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	142,885	143,111		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	105,001	104,682		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	108,675	108,882		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 336,728	1 338,270		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 307,678	2 302,393		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	108,694	108,580		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	105,133	105,082		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	123,440	123,533		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 208,979	1 199,706		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	134,101	134,841		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,973	16,029		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	6 077,859	6 113,597		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 034,062	5 045,789		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,284	2,270		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,943	1,934		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,213	1,208		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,250	108,272	108,301
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,162	105,050	105,077
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	102,821	102,849
32 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	102,466	103,547	103,558
33 TUNISO-EMIRATIES SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,164	104,193	104,224
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	106,613	107,585	107,612
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,696	104,761	104,793
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,579	104,554	104,585
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,035	105,028	105,060
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,393	106,292	106,321
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	101,616	102,538	102,568
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	101,235	101,268
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,745	104,678	104,706
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/05/12	3,588	106,429	107,341	107,371
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,458	106,403	106,432
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,929	103,726	103,750
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	99,906	99,932
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,217	105,210	105,239
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,401	103,434	103,466
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,370	104,293	104,321
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	104,285	105,097	105,121
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,367	103,381	103,413
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	103,800	104,719	104,747
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,521	105,340	105,365
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	101,942	102,853	102,882

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,458	10,549	10,552
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,310	104,225	104,255
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	103,455	104,388	104,415
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,079	102,018	102,092
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	70,832	71,979	71,887
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	150,572	156,210	155,939
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1493,097	1550,158	1547,626
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	111,725	113,119	113,093
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	110,651	112,426	112,498
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	87,724	91,076	90,870
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,556	16,566
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	273,578	272,901
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	39,445	40,599	40,600
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 463,959	2 520,471	2 517,764
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	78,374	79,921	79,802
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,043	58,183	58,117
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	99,438	102,964	102,744
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	111,271	114,545	114,448
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	105,412	105,297
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,554	11,654	11,645
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,456	12,585	12,578
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	15,716	15,661
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	15,221	15,865	15,766
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,161	12,580	12,574
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,731	11,071	11,076
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,515	10,719	10,718
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,686	10,783	10,788
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	123,670	127,719	127,544
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	125,225	128,408	128,283
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,509	10,912	10,888
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	111,016	114,047	113,489
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,855	20,949	21,011
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	86,926	86,759
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	90,357	90,356
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	96,633	97,665	97,721
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	100,915	100,722
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	105,049	104,576
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	98,913	98,851
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,265	99,962	99,874
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	110,268	113,983	114,300
94	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	136,191	139,374	138,932
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,883	11,030	11,034
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	117,185	119,892	119,938
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	116,684	118,436	118,547
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	103,916	104,986	105,223
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	102,610	102,675
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	180,586	192,903	194,605
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	161,095	168,307	169,144
102	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,686	145,256	145,563
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 973,706	10 556,443	10 639,314
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	21,763	22,056
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	141,873	141,967
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 584,479	1 584,526
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	115,999	115,637
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	93,294	93,585
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,510	118,907	118,217
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	9 259,595	9 574,907	9 534,277
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,978	9,997
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,893	9,855

* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -
courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE
du
CMF
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Etats financiers annuels de SICAV**SICAV L'EPARGNANT**

SICAV L'EPARGNANT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **26 avril 2013**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes **FINOR** représenté par M. Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	338 827 343	372 139 809
Obligations et valeurs assimilées		335 916 952	354 841 028
Titres OPC		2 910 391	17 298 781
Placements monétaires et disponibilités		107 800 692	133 920 091
Placements monétaires	5	107 785 178	132 835 935
Disponibilités		15 514	1 084 156
Créances d'exploitation	9	767 559	747 137
TOTAL ACTIF		447 395 594	506 807 037
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	599 388	438 944
TOTAL PASSIF		599 388	438 944
ACTIF NET			
Capital	11	429 920 146	486 957 459
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		1 675	2 511
Sommes distribuables de l'exercice en cours		16 874 385	19 408 123
ACTIF NET		446 796 206	506 368 093
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		447 395 594	506 807 037

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	16 649 522	17 849 137
Revenus des obligations et valeurs assimilées		16 026 562	17 104 382
Revenus des titres OPC		622 960	744 755
Revenus des placements monétaires	7	4 070 888	4 782 054
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		20 720 410	22 631 191
Charges de gestion des placements	10	(2 735 265)	(2 944 315)
REVENU NET DES PLACEMENTS		17 985 145	19 686 876
Autres produits		26 703	11 772
Autres charges		(13)	(32)
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 011 835	19 698 616
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 137 450)	(290 493)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		16 874 385	19 408 123
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 137 450	290 493
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(152 501)	(814 950)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(396 832)	(16 450)
RESULTAT DE L'EXERCICE		17 462 502	18 867 216

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2012	Année 2011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	17 462 502	18 867 216
Résultat d'exploitation	18 011 835	19 698 616
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(152 501)	(814 950)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(396 832)	(16 450)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(17 873 950)	(19 342 725)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(59 160 439)	23 483 550
Souscriptions		
- Capital	232 236 504	298 075 078
- Régularisation des sommes non distribuables	(247 653)	(270 371)
- Régularisation des sommes distribuables	7 718 218	10 188 909
Rachats		
- Capital	(288 762 399)	(275 015 804)
- Régularisation des sommes non distribuables	285 568	284 027
- Régularisation des sommes distribuables	(10 390 677)	(9 778 289)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(59 571 887)	23 008 041
ACTIF NET		
En début de période	506 368 093	483 360 052
En fin de période	446 796 206	506 368 093
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	4 937 354	4 703 944
En fin de période	4 364 226	4 937 354
VALEUR LIQUIDATIVE	102,377	102,559
TAUX DE RENDEMENT	3,66%	3,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB» et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 338.827.343 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		329 521 857	335 916 952	75,18%
Obligation de sociétés		85 458 000	87 248 032	19,53%
AB SUB 2010	30 000	2 599 800	2 631 354	0,59%
AB SUB 2010	20 000	1 733 200	1 754 236	0,39%
AB SUB 2011-1	20 000	1 800 000	1 823 103	0,41%
AMEN BANK 2006	10 000	500 000	517 270	0,12%
AMENBANK 2009 A	20 000	1 599 800	1 617 381	0,36%
AMENBANK A 2008	15 000	1 099 980	1 135 083	0,25%
AMENBANK B 2008	25 000	2 000 000	2 068 734	0,46%
AMENBANK 2009 B	30 000	2 399 700	2 421 664	0,54%
AIL 2008	10 000	200 000	202 621	0,05%
AIL 2009-1	7 000	280 000	292 412	0,07%
AIL 2011-1	10 000	800 000	824 903	0,18%
AIL 2012-1	5 000	500 000	515 123	0,12%
ATB 2007/1 D	50 000	4 000 000	4 109 728	0,92%
ATB SUB 2009 A2	40 000	3 500 000	3 576 618	0,80%
ATB SUB 2009 B1	10 000	1 000 000	1 028 110	0,23%
ATL 2006/1	20 000	400 000	411 340	0,09%
ATL 2008	25 000	500 000	515 315	0,12%
ATL 2008	5 000	100 000	103 063	0,02%
ATL 2010-1	20 000	1 200 000	1 216 812	0,27%
ATL 2010-1	5 000	300 000	304 203	0,07%
ATL 2010-2	20 000	2 000 000	2 000 206	0,45%
ATL 2012-1	10 000	1 000 000	1 028 846	0,23%
ATL2008SUB	5 000	500 000	510 049	0,11%
BH 2007	50 000	2 000 000	2 005 144	0,45%
BH 2009 A	20 000	1 846 000	1 846 000	0,41%
BNA 2009 SUB	28 000	2 239 720	2 310 763	0,52%
BTE 2009	49 000	3 430 000	3 472 231	0,78%
BTE 2010 A	20 000	1 600 000	1 616 161	0,36%
BTE 2011 B	10 000	1 000 000	1 044 536	0,23%
BTK 2009 C	10 000	866 600	892 875	0,20%
BTK 2012-1 B	20 000	2 000 000	2 012 704	0,45%
CHO 2009	6 000	525 000	527 266	0,12%
CHO COMPANY 2009	3 000	262 500	262 500	0,06%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	1 055 623	0,24%

CIL 2008/1	10 000	200 000	203 533	0,05%
CIL 2009/1 F	8 000	320 000	326 326	0,07%
CIL 2009/2	15 000	600 000	607 563	0,14%
CIL 2009/3	10 000	600 000	623 203	0,14%
CIL 2010/1	10 000	600 000	608 990	0,14%
CIL 2010/2 F	10 000	600 000	604 100	0,14%
CIL 2011/1	10 000	800 000	824 839	0,18%
CIL 2011/1	5 000	400 000	412 419	0,09%
CIL 2011/1	5 000	400 000	412 419	0,09%
CIL 2012/1	5 000	500 000	518 148	0,12%
CIL 2012/2	20 000	2 000 000	2 001 140	0,45%
CIL V 2010/2	10 000	600 000	603 386	0,14%
CIL 2009/1 V	12 000	480 000	488 090	0,11%
EL WIFACK 2010	14 000	1 120 000	1 158 905	0,26%
HL 2008/1	10 000	200 000	207 047	0,05%
HL F 2010/1	5 500	330 000	337 443	0,08%
HL F 2010/2	5 000	300 000	301 254	0,07%
HL V 2010/1	7 500	450 000	458 581	0,10%
HL V 2010/2	10 000	600 000	602 055	0,13%
STB 2008/2	50 000	4 062 500	4 245 468	0,95%
STB 2008/2	20 000	1 653 600	1 722 967	0,39%
STB 2011 A	9 000	900 000	940 680	0,21%
STB 2011 A	5 000	500 000	522 600	0,12%
STM 2007 B	10 000	400 000	405 756	0,09%
STM 2007 C	4 000	160 000	162 302	0,04%
TL 2007-2	4 000	80 000	83 842	0,02%
TL 2011-2	10 000	800 000	806 573	0,18%
TL 2011-3	5 000	500 000	521 546	0,12%
TL F 2010-2	10 000	600 000	603 110	0,13%
TL F 2011-1	7 500	600 000	615 426	0,14%
TL SUB 2009	5 000	200 000	202 402	0,05%
TL SUB 2010	20 000	1 600 000	1 651 418	0,37%
TL V 2010-2	10 000	600 000	602 569	0,13%
TL V 2011-1	7 500	600 000	612 311	0,14%
SIHM 2008 A	3 000	180 000	182 777	0,04%
SIHM 2008 C	5 000	300 000	304 629	0,07%
SIHM 2008 D	2 000	120 000	121 852	0,03%
UIB 2009-1 A	40 000	2 800 000	2 853 806	0,64%
UIB 2009-1 B	40 000	3 199 600	3 264 013	0,73%
UIB 2009-1 C	20 000	1 700 000	1 736 401	0,39%
UIB 2011-1 A	20 000	1 800 000	1 823 494	0,41%
UIB 2011-1 B	20 000	1 900 000	1 933 319	0,43%
UIB 2011-2	10 000	1 000 000	1 043 331	0,23%
MEUBLATEX C 2010	1 000	100 000	102 947	0,02%
MOURADI 2005	5 000	100 000	102 721	0,02%
PANOBOIS 2007	2 000	120 000	124 530	0,03%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	1 000 000	1 001 824	0,22%
Bons du trésor assimilables		244 063 857	248 668 920	55,66%
BTA 02/2015	39 933	41 774 594	42 444 380	9,50%
BTA 05/2022	33 983	35 150 015	36 059 948	8,07%

BTA 07/2017	16 500	16 389 500	16 873 225	3,78%
BTA 03/2019	36 000	37 177 300	38 049 944	8,52%
BTA 10/2013	26 397	26 006 828	26 638 435	5,96%
BTA 04/2014	30 707	38 228 700	38 507 693	8,62%
BTA 03/2016	16 000	16 198 220	16 607 901	3,72%
BTA 03/2013	6 000	6 142 000	6 202 159	1,39%
BTA 08/2022	4 000	4 000 000	4 070 207	0,91%
BTA 10/2018	19 000	18 996 840	19 180 090	4,29%
BTA 10/2015	4 000	3 999 860	4 034 938	0,90%
Titres des Organismes de Pacement Collectif		2 909 363	2 910 391	0,65%
Titres des OPCVM		2 909 363	2 910 391	0,65%
GENERAL OBLIG	5 055	526 576	513 669	0,11%
TUNISO EMIRATIE	3 027	310 564	312 278	0,07%
UNIVERS OBLIG	20 001	2 072 223	2 084 444	0,47%
TOTAL		332 431 220	338 827 343	75,83%

Pourcentage par rapport à l'Actif	75,73%
--	---------------

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2012 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2011	364 311 563	12 522 263	(4 694 017)	372 139 809	
Ajustement décomptabilisation Obligations BATAM		(1 630 000)	1 630 000		
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	8 900 000			8 900 000	
Fonds commun de créances	96 629			96 629	
Bons du trésor assimilables	22 996 700			22 996 700	
Titres OPCVM	131 684			131 684	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(13 274 465)			(13 274 465)	(2 200)
Bons du trésor assimilables	(36 138 318)			(36 138 318)	(218 318)
Fonds commun de créances	(291 590)			(291 590)	-
Titres OPCVM	(14 300 983)			(14 300 983)	(176 314)
* Variations des plus ou moins values					
Titres OPCVM			(23 201)	(23 201)	
Bon du trésor assimilables			(129 300)	(129 300)	
* Variations des intérêts courus		(1 279 622)		(1 279 622)	
Soldes au 31 décembre 2012	332 431 220	9 612 641	(3 216 518)	338 827 343	(396 832)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 107.785.178 se détaillant comme suit :

			Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% actif net
Billets de trésorerie avalisés				4 922 353	4 973 211	1,11%
BT HL	du 31/07/12 à 5,3%	pour 180 jours	AMEN BANK	1 958 694	1 993 804	0,45%
BT HL	du 22/11/12 à 6,15%	pour 90 jours	BTL	2 963 659	2 979 407	0,67%
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation				2 961 861	2 972 527	0,67%
BT CIL	du 12/11/2012 à 6,1%	pour 100 jours		986 671	993 202	0,22%
BT ELWIFAK LEASING	du 07/12/2012 à 6,3%	pour 90 jours		987 595	990 903	0,22%
BT ELWIFAK LEASING	du 25/12/2012 à 6,3%	pour 90 jours		987 595	988 422	0,22%
Bon du trésor à court terme				30 052 571	30 514 000	6,83%
BTCT du 15/01/2013 acquis le 28/02/2012				7 763 891	7 943 979	1,78%
BTCT du 15/01/2013 acquis le 29/02/2012				1 941 151	1 986 030	0,44%
BTCT du 24/04/2013 acquis le 24/04/2012				2 900 030	2 955 027	0,66%
BTC au 18/06/2013 acquis le 07/08/2012				14 554 275	14 719 547	3,29%
BTC au 23/10/2013 acquis le 23/10/2012				2 893 224	2 909 417	0,65%
Comptes à terme STB				39 400 000	39 696 186	8,88%
Placement au 31/12/2013 (au taux de 6%)				12 000 000	12 000 000	2,69%
Placement au 02/01/2013 (au taux de 3,9%)				3 000 000	3 022 567	0,68%
Placement au 19/07/2014 (au taux de 4,64%)				5 000 000	5 083 393	1,14%
Placement au 29/09/2014 (au taux de 4,88%)				3 500 000	3 538 184	0,79%
Placement au 22/10/2014 (au taux de 4,9%)				15 000 000	15 144 986	3,39%
Placement au 07/11/2014 (au taux de 4,9%)				900 000	907 056	0,20%
Certificats de dépôt				29 468 485	29 629 254	6,63%
Certificat de dépôt STB au 01/01/2013 (au taux de 4,18%)				1 996 293	1 999 815	0,45%
Certificat de dépôt STB au 02/01/2013 (au taux de 4,18%)				4 491 659	4 499 166	1,01%
Certificat de dépôt STB au 04/01/2013 (au taux de 4,18%)				1 498 608	1 499 443	0,34%
Certificat de dépôt STB au 07/01/2013 (au taux de 4,18%)				999 072	999 351	0,22%
Certificat de dépôt STB au 08/01/2013 (au taux de 4,18%)				2 994 440	2 997 776	0,67%
Certificat de dépôt STB au 09/01/2013 (au taux de 4,18%)				2 994 440	2 997 498	0,67%
Certificat de dépôt STB au 10/01/2013 (au taux de 4,18%)				2 497 680	2 497 680	0,56%
Certificat de dépôt STB au 15/01/2013 (au taux de 4,18%)				1 996 293	1 997 220	0,45%
Certificat de dépôt STUSID BANK au 26/08/2014 (au taux de 5,24%)				3 000 000	3 057 989	0,68%
Certificat de dépôt STB au 28/09/2014 (au taux de 5,2%)				7 000 000	7 083 316	1,59%
TOTAL				106 805 270	107 785 178	24,12%
Pourcentage par rapport à l'Actif						24,09%

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 16.649.522 contre D : 17.849.137 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Année 2012	Année 2011
<u>Revenus des obligations</u>	<u>3 710 849</u>	<u>4 064 531</u>
- Intérêts	3 710 849	4 064 531
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>12 315 713</u>	<u>13 039 851</u>
- Intérêts des BTA	12 315 713	13 039 851
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>	<u>622 960</u>	<u>744 755</u>
- Dividendes des OPCVM	621 637	670 188
- intérêts des parts des FCC	1 323	26 773
- Autres	-	47 794
TOTAL	16 649 522	17 849 137

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 4.070.888, contre D : 4.782.054 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Année 2012	Année 2011
Intérêts des billets de trésorerie	278 783	320 036
Intérêts des comptes à terme	1 073 392	737 608
Intérêts des BTCT	1 470 609	774 741
Intérêts des Bons de caisse	288 216	867 196
Intérêts des certificats de dépôts	959 888	2 082 473
TOTAL	4 070 888	4 782 054

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à D : 599.388, contre D : 438.944 au 31/12/2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Gestionnaire	240 661	166 324
Dépositaire	87 814	112 137
Commission de distribution	270 913	160 483
Total	599 388	438 944

Note 9 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à D : 767.559, contre D : 747.137 au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Sommes à l'encaissement	717 881	740 928
Autres	49 678	6 209
Total	<u>767 559</u>	<u>747 137</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion s'élèvent au 31/12/2012 à D : 2.735.265, contre D : 2.944.315 au 31 décembre 2011, et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	2 021 717	2 239 488
Rémunération du dépositaire	356 774	384 041
Commission de distribution	356 774	320 786
Total	<u>2 735 265</u>	<u>2 944 315</u>

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	486 957 459
Nombre de titres	4 937 354
Nombre d'actionnaires	4 581

Souscriptions réalisées

Montant	232 236 504
Nombre de titres émis	2 354 695
Nombre d'actionnaires nouveaux	896

Rachats effectués

Montant	(288 762 399)
Nombre de titres rachetés	(2 927 823)
Nombre d'actionnaires sortants	(824)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(152 501)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	(396 832)
Régularisation des sommes non distribuables	37 915

Capital au 31-12-2012

Montant	429 920 146
Nombre de titres	4 364 226
Nombre d'actionnaires	4 653

Note 12 : Autres informations					
12.1. Données par action et ratios pertinents					
Données par action	2012	2011	2010	2009	2008
Revenus des placements	4,748	4,584	4,632	4,939	4,585
Charges de gestion des placements	(0,627)	(0,596)	(0,600)	(0,627)	(0,571)
Revenus net des placements	4,121	3,987	4,032	4,312	4,014
Autres produits	0,006	0,002	-	0,006	0,038
Autres charges	-	-	-	(0,001)	(0,136)
Résultat d'exploitation (1)	4,127	3,990	4,032	4,317	3,916
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,261)	(0,059)	(0,069)	(0,156)	0,316
Sommes distribuables de l'exercice	3,867	3,931	3,963	4,161	4,232
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(0,035)	(0,165)	(0,127)	(0,144)	0,002
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0,091)	0,003	0,040	0,051	-
Frais de négociation	-	-	-	-	-
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(0,126)	(0,168)	(0,087)	0,093	0,002
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,001	3,821	3,945	4,223	3,918
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,126)	(0,168)	(0,087)	0,093	0,002
Régularisation du résultat non distribuable	0,009	0,003	(0,008)	0,007	(0,237)
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,117)	(0,166)	(0,095)	(0,086)	(0,235)
Valeur liquidative	102,377	102,559	102,756	103,051	103,207
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	0,61%	0,58%	0,58%	0,61%	0,55%
Autres charges / actif net moyen	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,77%	3,83%	3,85%	4,03%	4,10%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la " SICAV L'EPARGNANT " est confiée à la Société STB MANAGER. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,425% l'an, calculé sur la base de l'actif net.

La redevance du CMF ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 15 Mars 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «SICAV L'EPARGNANT» pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 447.395.594, un actif net de D : 446.796.206 et un bénéfice de D : 17.462.502, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV L'EPARGNANT» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « SICAV L'EPARGNANT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 21 mars 2013

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Fayçal DERBEL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 21 mars 2013

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Fayçal DERBEL

SICAV L'INVESTISSEUR

SICAV L'INVESTISSEUR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 avril 2013**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : **M. Salah DHIBI**

SICAV MIXTE L'INVESTISSEUR

BILAN Arrêté au 31/12/2012 (en dinars tunisiens)

ACTIF	NOTE	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	AC 1	1 117 398	1 142 546
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		952 631	929 069
Obligations et valeurs assimilées		164 767	213 477
Autres valeurs			
Placements monétaires et disponibilités	AC 2	384 190	441 602
Placements monétaires		206 544	381 532
Disponibilités		177 646	60 070
TOTAL ACTIF		1 501 588	1 584 148
PASSIF		14 770	13 061
Opérateurs Crédeurs	PA 1	14 770	13 061
TOTAL PASSIF		14 770	13 061
ACTIF NET		1 486 818	1 571 087
Capital	CP 1	1 458 960	1 542 254
Sommes Distribuables	CP2	27 858	28 833
Sommes distribuables des exercices antérieurs		4	13
Sommes distribuables de l'exercice		27 854	28 820
ACTIF NET		1 486 818	1 571 087
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 501 588	1 584 148

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2012
(en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2012	31/12/2011
Revenus du portefeuille – titres	PR 1	33 001	32 339
Dividendes		25 410	22 222
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 591	10 117
Revenus des placements monétaires	PR 2	11 364	11 607
Total des revenus des placements		44 365	43 946
Charges de gestion des placements	CH 1	-15 854	-14 963
Revenu net des placements		28 511	28 983
Autres produits		-	-
Autres charges		-	-
Résultat d'exploitation		28 511	28 983
Régularisation du résultat d'exploitation	PR 3	-657	-163
Sommes distribuables de l'exercice		27 854	28 820
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		657	163
Variation des plus (ou moins) values potentielles/ titres		-118 686	1 051
Plus ou moins values réalisées /cession des titres		102 232	7 882
Frais de négociation		-1 081	-73
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		10 976	37 843

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/12/2012
(en dinars tunisiens)

	31/12/2012	31/12/2011
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	10 976	37 843
Résultat d'exploitation	28 511	28 983
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles / titres	-118 686	1 051
Plus ou moins valeurs réalisées / cession des titres	102 232	7 882
Frais de négociation	-1 081	-73
Distribution de dividendes	-28 829	-27 346
Transactions sur le capital	-66 416	-6 445
a- Souscriptions	42 137	8 310
Capital	51 300	11 400
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-9 783	-3 158
Régularisation des sommes distribuables	620	68
b- Rachats	-108 553	-14 755
Capital	-129 100	-19 200
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	21 824	4 676
Régularisation des sommes distribuables	-1 277	-231
Variation de l'actif net	-84 269	4 053
Actif net		
en début de période	1 571 087	1 567 034
en fin de période	1 486 818	1 571 087
Nombre d'actions		
en début de période	19 652	19 730
en fin de période	18 874	19 652
VALEUR LIQUIDATIVE	78,776	79,945
Taux de rendement annuel	0,37%	2,4%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2012
(Exprimés en dinars Tunisiens)

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion du portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les éléments inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évolution des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte du portefeuille actions

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de cet achat sont imputés en capital.

En principe, les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leurs valeurs théoriques puis valorisés sur la base des cours du marché les plus probables. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leurs sorties sont enregistrées au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les titres des créances négociables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat.

Les intérêts sur ces titres de créances et assimilés sont pris en compte en résultat dès qu'ils sont courus. Les échéances sont imputées au débit des comptes des intérêts courus au jour et au crédit des revenus d'obligations et assimilés.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur réévaluée du Portefeuille des titres considérés comme valeur actuelle des stocks de valeurs mobilières. En principe, les cours de réévaluation sont :

- Pour les valeurs cotées durant les dernières séances boursières précédant la date d'évaluation, le cours boursier moyen pondéré ;
- Pour les valeurs qui n'ont pas été cotées durant les dernières séances boursières, la réévaluation est faite sur la base du dernier cours boursier ajusté pour tenir compte de tout événement de nature à agir sur le cours de cette valeur et/ou le cas échéant de la valeur mathématique ou intrinsèque des actions possédées ;
- Pour les obligations, l'évaluation tient compte aussi bien du capital que des intérêts courus. L'évaluation du principal est faite sur la base d'un coût moyen pondéré ou d'un cours ajusté pour les obligations n'ayant

pas enregistrées des transactions le jour d'arrêté. Ces différences d'estimation ne sont pas lissées sur la période de détention ;

- Pour les OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente (en principe, du jour de l'arrêté comptable).

3-5 : Etablissement dépositaire

Ce compte enregistre les mouvements en numéraires reçus par le dépositaire qui, par convention se charge à la fois de la gestion des titres possédés par la SICAV et d'autre part, centralise pour le compte de cette dernière et suit l'exécution des opérations d'achats et de ventes de valeurs mobilières.

3-6 : Les frais de gestion

Les frais de gestion sont à attribuer au dépositaire, au réseau des agences et au gestionnaire suivant un contrat forfaitaire respectivement à raison de 0,1%,0,1%,0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement, et ce, à partir du 01/11/2002. Ces frais sont les seuls frais de gestion supportés par la SICAV.

3-7 : Valeur liquidative

La valeur liquidative est obtenue par l'actualisation des éléments d'actif au cours du jour comme si le marché était parfait et que les différents cours ne changeraient pas en fonction des quantités offertes et des intentions de vente.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :

NOTE 1 / NOTES LIEES AU BILAN

ACTIF

AC 1- Portefeuille-titres

Actions, valeurs assimilées

Actions	31-12-2012	31-12-2011
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1 021 449	819 572
Différence d'estimation	-68 818	49 615
Actions sicav	-	59 627
Différence d'estimation sur actions sicav	-	255
Total	952 631	929 069

Obligations

Obligations	31-12-2012	31-12-2011
Obligations et valeurs assimilées	159 990	207 222
Intérêts courus	4 777	6 257
Différence d'estimation	-	-2
Total	164 767	213 477

AC 2- Placements monétaires et disponibilités

Placements monétaires

BTCT	31-12-2012	31-12-2011
BTCT	210 000	390 000
BTCT, intérêts précomptés	-6 605	-14 409
Intérêts courus	3 149	5 941
Total	206 544	381 532

Disponibilités

Liquidités	31-12-2012	31-12-2011
Avoirs en banque	177 646	60 070
Sommes à l'encaissement	-	-
Total des liquidités	177 646	60 070

PASSIF**PA 1- Opérateurs Créditeurs**

Passifs	31-12-2012	31-12-2011
Gestionnaire	2 414	2 461
Commission réseau	11 678	10 093
Commission dépositaire	678	507
Total	14 770	13 061

CAPITAL**CP 1- Capital**

Situation nette	31-12-2012	31-12-2011
Capital social	1 965 200	1 973 000
Souscriptions	51 300	11 400
Rachats	-129 100	-19 200
Frais de négociation	-1 081	-73
VDE/ actions	-68 818	49 614
VDE/ obligations	-	-2
VDE/ OPCVM	-	255
Plus value/ actions	145 478	7 621
Moins value/ actions	-42 201	-
Moins value/ obligation	-	-
Plus value/ OPCVM	-	261
Moins value/ OPCVM	-1 045	-
+/- val/report OPCVM	-255	-70
+/- val/report actions	-49 615	-48 748
+/- val/report obligation	2	2
Sous total	1 869 865	1 974 060
Report à nouveau	4	13
Résultats non distribuables	-422 946	-433 325
Régularisation SND (souscription)	-9 783	-3 158
Régularisation SND (rachats)	21 824	4 676
Régularisation RAN (souscription)	-	1
Report à nouveau	-	-
Total	-410 901	-431 793
Total classe 1	1 458 964	1 542 267
Somme distribuable des exercices antérieurs	-4	-13
Capital	1 458 960	1 542 254

CP2- Sommes Distribuables

Sommes distribuables des exercices antérieurs	31-12-2012	31-12-2011
Report à nouveau sur arrondis de coupons	4	13
Total	4	13

Sommes distribuables de l'exercice

Sommes distribuables de l'exercice	31-12-2012	31-12-2011
Sommes distribuables de l'exercice	27 854	28 820
Total	27 854	28 820

Total Actif net	1 486 818	1 571 087
Capital	1 458 960	1 542 254
sommes distribuables	27 858	28 833

NOTE 2 / NOTES LIÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT**PR 1- Revenus du portefeuille – titres****Dividendes**

Dividendes	31-12-2012	31-12-2011
Revenus actions, valeurs assimilées et droits rattachées	23 114	20 700
Revenus OPCVM	2 296	1 522
Dividendes	25 410	22 222

Revenus d'obligations et valeurs assimilées

Revenus d'obligations et valeurs assimilées	31-12-2012	31-12-2011
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Potentiel)	4 777	6 257
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Report)	-6 257	-7 899
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Réalisé)	9 071	11 759
Total	7 591	10 117

PR 2- Revenus des placements monétaires

Revenus des placements monétaires	31-12-2012	31-12-2011
Revenus bons de trésor (Potentiel)	3 149	5 941
Revenus bons de trésor (Report)	-5 941	-3 676
Revenus bons de trésor (Réalisé)	11 410	9 303
Intérêt sur comptes de dépôts	2 746	39
Total	11 364	11 607

PR 3- Régularisation du résultat d'exploitation

Comptes de régularisation	31-12-2012	31-12-2011
Régularisation SD exercice en cours (souscription)	620	68
Régularisation SD exercice en cours (rachat)	-1 277	-231
Total	-657	-163

CH 1 Charges de gestion des placements

Charges	31-12-2012	31-12-2011
Rémunération Gestionnaire	12 684	11 971
Rémunération réseau	1 585	1 496
Rémunération dépositaire	1 585	1 496
Total	15 854	14 963

NOTE 3 / NOTE SUR LE PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à **1 117 398 DT** et se détaille comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Coût d'acquisition	Valeurs au 31-12-2012	% de l'actif net
Actions et droits rattachés		1 021 449,253	952 631,317	64,07%
ADWYA	3 400	21 984,463	27 152,400	1,82%
AMS	2 500	39 000,000	27 522,500	1,85%
ARTES	3 250	30 110,000	27 540,500	1,85%
ASSAD	4 003	12 242,131	34 301,707	2,30%
ATB	5 000	26 785,051	22 795,000	1,53%
ATL	7 106	15 012,216	23 002,122	1,54%
ATL NG 2/17	836	1 598,850	2 583,240	0,17%
ATL NS	2 508	7 872,194	7 524,000	0,50%

BNA	750	10 455,000	6 493,500	0,43%
ATTIJARI BANK	3 042	53 979,100	45 033,768	3,02%
BT	9 500	87 706,660	113 895,500	7,66%
BTE (ADP)	1 650	48 945,000	44 880,000	3,01%
CARTHAGE CEMENT	11 724	36 972,522	41 854,680	2,81%
CIMENTS DE BIZERTE	651	4 649,116	4 429,404	0,29%
ALKIMIA	1 200	52 437,279	43 860,000	2,95%
ENNAKL AUTOMOBILES	4 274	48 197,800	49 364,700	3,32%
ESSOUKNA	1 600	6 985,600	16 808,000	1,13%
GIF-FILTER	7 200	57 060,000	37 886,400	2,54%
MONOPRIX	1 560	47 005,000	43 182,360	2,90%
SIPHAT	3 450	79 948,000	32 775,000	2,20%
SITS	1 272	3 317,540	3 938,112	0,26%
SITS NS	280	866,720	840,000	0,05%
SOTRAPIL	2 363	64 871,559	37 099,100	2,49%
SPDIT-SICAF	5 208	33 389,864	35 778,960	2,40%
STB	400	6 782,000	3 524,000	0,23%
TPR	9 900	36 899,717	49 707,900	3,34%
TUNIS RE	1 060	9 895,427	9 022,720	0,60%
TUNISAIR	9 152	26 017,393	13 242,944	0,89%
TUNISIE LAIT	11 000	49 870,000	48 070,000	3,23%
UIB	2 000	37 980,000	36 136,000	2,43%
EL WIFACK LEASING	4 300	62 575,000	62 350,000	4,19%
ASSAD DA 1/23	115	38,051	36,800	0,00%
OBLIGATIONS		159 990,000	164 767,003	11,08%
AIL 2009-1	500	20 000,000	20 886,558	1,40%
BNA 2009 SUB	1 000	79 990,000	82 527,239	5,55%
HL F 2010/1	1 000	60 000,000	61 353,206	4,12%
TOTAL		1 181 439,253	1 117 398,320	75,15%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre 2012	Plus (moins) values réalisées
Solde au 31 décembre 2011	1 086 421	6 257	49 868	1 142 546	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	560 629			560 629	
Titres OPCVM	2 202			2 202	
Obligations	-			-	
Cessions de l'exercice					
Actions	<358 751>			<358 751>	103 277
Titres OPCVM	<61 830>			<61 830>	<1 045>
Remboursements de l'exercice					
Annuités des obligations	<47 232>			<47 232>	
Variation des plus ou moins values portefeuilles sur titres			<118 686>	<118 686>	
Variation des intérêts courus sur obligations		<1 480>		<1 480>	
Solde au 31 décembre 2012	1 181 439	4 777	<68 818>	1 117 398	102 232

NOTE 4/ PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à **206 543,932 DT** et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeurs au 31-12-2012	% de l'actif net
Bon de trésor à court terme		203 394,482	206 543,932	13,892 %
BTCT 21/05/2013	210	203 394,482	206 543,932	13,892 %

NOTE 5 / NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2012 se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2011

Montant 1 542 254

Nombre de titres 19 652

Nombre d'actionnaires 51

Souscriptions réalisées

Montant 51 300

Nombre de titres émis 513

Nombre d'actionnaires entrants 1

Rachats effectués

Montant <129 100>

Nombre de titres rachetés 1 291

Nombre d'actionnaires sortants 3

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres <118 686>

Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres 102 232

Frais de négociation <1 081>

Régularisation des sommes non distribuables 12 041

Capital au 31-12-2012

Montant 1 458 960

Nombre de titres 18 874

Nombre d'actionnaires 49

NOTE 6/ Autres informations**Données par action et ratios pertinents**

Données par action	2012	2011	2010	2009	2008
Revenus des placements	2,350	2,234	2,418	2,663	2,352
Charges de gestion des placements	<0,840>	<0,761>	<0,843>	<0,674>	<0,708>
Revenus nets des placements	1,510	1,473	1,574	1,990	1,644
Autres charges	-	-	-	-	-
Autres produits	-	-	-	-	-
Résultats d'exploitation	1,510	1,473	1,574	1,990	1,644
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,035>	<0,008>	<0,188>	<0,013>	<0,033>
Sommes distribuables de l'exercice	1,475	1,465	1,386	1,977	1,611
Variation des plus (ou moins) values potentielles	<6,288>	0,053	2,151	14,193	<8,613>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5,416	0,401	3,370	<1,029>	5,012
Frais de négociation	<0,057>	<0,004>	<0,033>	<0,039>	<0,053>
Plus(ou moins) values sur titres et frais de négociation	<0,929>	0,451	5,488	13,125	<3,654>
Résultat net de l'exercice	<0,581>	1,924	7,062	15,115	<2,010>
Résultat non distribuable de l'exercice	<0,929>	0,453	5,488	13,125	<3,654>
Régularisation du résultat non distribuable	0,638	0,077	2,977	0,278	<19,930>
Sommes non distribuables de l'exercice	<0,291>	0,530	8,465	13,403	<23,584>
Valeur liquidative	78,776	79,945	79,423	74,628	61,190
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	1,058 %	0,95 %	1,112 %	0,99 %	1,021 %
Autres charges / actif net moyen	-	-	-	-	-
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,858 %	1,838 %	1,828 %	2,9 %	2,32 %

NOTE 7 / Contrôle des ratios réglementaires

Référence article 29 § 2 & 3 du code des organismes de placements collectif

NIVEAU REGLEMENTAIRE		Réalisé	Observations
Ratio emploi en Valeurs mobilières	Min = 50% Max = 80%		
	Portefeuille / AN > 50%	75,15%	Conforme
Ratio de quasi liquidité	Min = 0% Max = 30%		
	Portefeuille / AN < 30%	13,89%	Conforme
Ratio de liquidité immédiate	Max = 20%	11,95%	Conforme
Ratio de liquidité générale	Min = 20% Max = 50%	25,84%	Conforme
Ratio OPCVM	Max = 5%	0%	Conforme
Ratio par émetteur	Max = 10%		Conforme
Capital minimum	Min = 1000 000 DT Capital actuel = 1 458 960 DT		Conforme

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 8 mars 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers:

Nous avons audité les états financiers de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total net bilan de **1 501 588 DT**, un actif net de **1 486 818 DT** et un résultat bénéficiaire annuel de **10 976 DT**. L'établissement des états financiers sincères conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes:

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers :

A notre avis, les états financiers de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, sont sincères et réguliers et donnent pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière à cette date, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Vérifications et informations spécifiques :

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

Tunis, le 15 Mars 2013

Le Commissaire Aux Comptes
Salah DHIBI

RAPPORT SPECIAL
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012

En application des dispositions des articles 200 et suivants, et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons ci-joint notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention visée par les textes sus indiqués.

Par ailleurs nos investigations n'ont révélé l'existence d'aucune convention rentrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 15 Mars 2013

Le Commissaire Aux Comptes
Salah DHIBI

BNAC PROGRES FCP SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 25 Mai 2010, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de « BNAC PROGRES FCP » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

En notre qualité de commissaire aux comptes et conformément à la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué un audit des états financiers du fonds commun de placement « BNAC PROGRES FCP », arrêtés au 31 Décembre 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société BNA CAPITALIS. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers basée sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles généralement admises en la matière ; ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivies et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers et ce conformément aux normes comptables sectorielles relatives aux organismes de placement collectif.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Nos travaux de contrôle ont été effectués dans le but de formuler un avis sur les états financiers annuels du fonds commun de placement « BNAC PROGRES FCP » arrêtés au 31 Décembre 2012, et qui font apparaître un Actif net de 933 884 DT, une valeur liquidative de 124,005 DT et un résultat bénéficiaire de la période de 2 471 DT.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de « BNAC PROGRES FCP » sont sincères et réguliers et qu'ils présentent une image fidèle pour tous les aspects significatifs de la situation financière du Fonds, arrêtée au 31 Décembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations à cette date.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

2.1 Composition du portefeuille et division des risques :

Nous confirmons par ailleurs, comme il ressort des états financiers, que l'actif de « BNAC PROGRES FCP » est employé, à la date du 31 décembre 2012, à raison de **80,35%** dans des valeurs mobilières, ce qui est conforme au taux d'emploi minimum de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

2.2 Nous confirmons, en outre, **les informations sur les comptes consignées dans le rapport de gestion** du gestionnaire.

2.3 Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à **l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers** du FCP « BNAC PROGRES ». Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2.4 En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, la société procède à **la tenue des comptes en valeurs mobilières** conformément à la réglementation en vigueur.

Le Commissaire aux comptes
Narjes BERGAOUI

BILAN			31 Décembre	31 Décembre
(Montants exprimés en Dinars)		Notes	2012	2011
ACTIF	Portefeuille-titres	4	759 614	756 474
	. Actions, Valeurs Assimilées et Droits		474 686	477 386
	. Titres OPCVM		29 035	-
	. Obligations et Valeurs Assimilées		139 068	168 662
	. Bons du Trésor Zéro Coupon		116 825	110 426
	Placements monétaires et disponibilités		184 967	196 527
	. Placements à terme		-	195 337
	. Disponibilités		184 967	1 190
	Créances d'exploitation		839	-
	. Dividendes et intérêts à recevoir		839	-
	. Autres Créances d'exploitation		-	-
	Autres actifs		-	-
	TOTAL ACTIF		945 420	953 001
PASSIF	Opérateurs créditeurs	5	5 901	3 918
	Autres créditeurs divers	6	5 635	5 652
	Total passif		11 536	9 570
ACTIF NET	Capital	7	923 744	928 552
	. Capital en nominal		753 100	753 100
	. Sommes non distribuables		170 644	175 452
	Sommes distribuables:	8	10 140	14 879
	. Sommes distribuables des exercices antérieurs		5	6
	. Résultat distribuable de la période		10 096	15 096
	. Régularisation du résultat distribuable de la période		39	-223
	Actif net		933 884	943 431
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		945 420	953 001

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	Exercice clos au 31/12/2012	Exercice clos au 31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres	9	<u>23 941</u>	<u>25 411</u>
. Revenus des Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		11 040	11 205
. Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 502	8 234
. Revenus des bons du trésor zéro coupon		6 399	5 972
. Revenus des emprunts d'état et valeurs		-	-
Revenus des placements monétaires	10	<u>3 610</u>	<u>6 180</u>
. Revenus des bons du trésor		2 080	6 111
. Revenus des billets de trésorerie		-	-
. Revenus des autres placements		1 530	69
Total des revenus des placements		27 551	31 591
Charges de gestion des placements	11	-10 627	-9 867
Revenus nets des placements		16 924	21 724
Autres charges d'exploitation	12	-6 828	-6 628
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 096	15 096
Régularisation du résultat d'exploitation		39	- 223
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		10 135	14 873
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		- 39	223
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		-28 641	-25 005
Plus ou moins values réalisées sur titres		21 177	-10 718
Frais de négociation		- 161	- 72
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 471	-20 699

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET (Montants exprimés en Dinars)		Exercice clos au au 31/12/2012	Exercice clos au au 31/12/2011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	2 471	-20 699
	Résultat d'exploitation	10 096	15 096
	Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	-28 641	-25 005
	Plus ou moins values réalisées sur titres	21 177	-10 718
	Frais de négociation	-161	-72
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-14 874	-13 172
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions	633 544	216 690
	. Capital	483 100	183 100
	. Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	140 718	32 004
	. Régularisation des sommes distribuables	185	1 585
	. Régularisation des sommes distribuables exercice clos	9 541	1
	Rachats	-630 688	-277 745
	. Capital	-483 100	-213 600
	. Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-137 901	-62 335
	. Régularisation des sommes distribuables	-146	-1 808
	. Régularisation des sommes distribuables exercice clos	-9 541	-2
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-9 547	-94 926
ACTIF NET	En début de période	943 431	1 038 357
	En fin de période	933 884	943 431
NOMBRE D' ACTIONS	En début de période	7 531	7 836
	En fin de période	7 531	7 531
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	125,272	132 511
	En fin de période	124,005	125 272
TAUX DE RENDEMENT	TAUX DE RENDEMENT	0,57%	-4,19%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT BNAC PROGRES

BNAC PROGRES FCP est un fonds commun de placement de type mixte. Régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 28 juin 2006, sous le N° 29-2006.

BNAC PROGRES FCP a une durée de vie de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 03 Avril 2007.

Le capital initial s'élève à 100 000 D divisé en 1000 parts de 100 D chacune.

Le dépositaire de ce fonds est LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA.

Sa gestion est assurée par la BNA CAPITAUX.

NOTE N°2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du fonds commun de placement BNAC PROGRES FCP, arrêtés au 31 Décembre 2012, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes.

NOTE N°3: EXERCICE, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

EXERCICE SOCIAL

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables spécifiques, les plus significatifs adoptés pour l'élaboration et la présentation de ces états financiers se résument comme suit:

1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents:

Le portefeuille-titres est composé d'actions, d'obligations et de titres émis par le Trésor.

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

2- Evaluation des placements en:

a- actions et valeurs assimilées:

*Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt à leur valeur de marché qui correspond au cours en bourse à la date d'arrêt ou à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

b- autres placements:

*Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêt à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

*Les placements à terme sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

3- Cession des titres et placements:

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°4 : PORTEFEUILLE - TITRES

	Nombre de titres	Coût d'acquisition titres	+ou -value potentielle sur titres	Intérêts courus	Valeur au 31 Décembre 2012	% Actif	% Actif net	% du Capital de l'émetteur
1) Actions et valeurs assimilées		484 186	-9 500		474 686	50,21%	50,84%	
ARTES	2 500	28 198	-7 013	-	21 185	2,24%	2,27%	0,008%
ATTIJARI BANK	2 845	65 245	-23 128	-	42 117	4,45%	4,51%	0,007%
BNA	8 000	98 465	-29 201	-	69 264	7,33%	7,42%	0,025%
BT	4 000	35 141	12 815	-	47 956	5,07%	5,14%	0,004%
CARTAGECEMENT	20 500	53 578	19 607	-	73 185	7,74%	7,84%	0,014%
ESSOUKNA	1 700	6 601	11 258	-	17 859	1,89%	1,91%	0,047%
NAKL	4 000	54 528	-8 328	-	46 200	4,89%	4,95%	0,013%
SFBT	5 200	53 853	12 192	-	66 045	6,99%	7,07%	0,007%
SIMPAR	321	8 236	13 453	-	21 689	2,29%	2,32%	0,036%
TPR	4 190	18 333	2 705	-	21 038	2,23%	2,25%	0,010%
TUNISAIR	10 000	27 300	-13 200	-	14 100	1,49%	1,51%	0,009%
TUNISRE	4 000	34 708	-660		34 048	3,60%	3,65%	0,027%
2) Emprunts de sociétés		135 000	-	4 068	139 068	14,71%	14,89%	-
MEUBLATEX2010 TRB	900	90 000		2 663	92 663	9,80%	9,92%	-
TL 2009-2	750	45 000		1 405	46 405	4,91%	4,97%	-
3) Titres des OPCVM			28 869	166	-	29 035	3,07%	3,11%
POS		280	28 869	166	-	29 035	3,07%	3,11%
4) Titres émis par le Trésor		85 660	-	31 165	116 825	12,36%	12,51%	-
. Bons du Trésor zéro coupon	160	85 660	-	31 165	116 825	12,36%	12,51%	-
TOTAL		733 715	-9 335	35 233	759 614	80,35%	81,35%	-

Composition du portefeuille

L'actif de BNAC PROGRES FCP est employé , à la date du 31 Décembre 2012 , à raison de 80,35 % dans des valeurs mobilières , conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Nature des titres	% de l'actif prévu au		% de l'actif au		Ecart
	Code des OPC	Prospectus d'émission	31 décembre 2009		
Actions	80%	50,00%	80,35%	50,21%	+0,21%
BTA, Emprunt garantis par l'Etat ou émis par des entreprises faisant appel public à l'épargne, titres de créance à long terme émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la BCT et billets de trésorerie émis par les sociétés de la cote ou notées ou avalisées par une banque		25,00%		27,07%	+2,07%
Titres OPCVM		5,00%		3,07%	-1,93%
Liquidités et quasi-liquidités	20%	20,00%	19,65%	19,65%	-0,35%
TOTAL		100%		100%	0%

L'analyse du tableau des ratios des emplois de l'actif, permet de constater que la composition du portefeuille du fonds BNAC PROGRES FCP au 31 Décembre 2012, s'est rapprochée de la composition prévue au niveau des orientations de placement énoncées au niveau du paragraphe 2-2 du prospectus d'émission.

NOTE N° 5 : OPERATEURS CREDITEURS

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Gestionnaire BNAC	1 933	1 888
Dépositaire	242	236
Distributeur	3 726	1 794
Total en Dinars	5 901	3 918

NOTE N° 6 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Commissaire aux comptes	5 561	5 573
Conseil du Marché Financier (CMF)	74	79
Total en Dinars	5 635	5 652

NOTE N° 7 : CAPITAL

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Capital début de période		
.Montant	753 100	783 600
.Nombre de parts	7 531	7 836
.Nombre de porteurs de parts	7	9
Souscriptions réalisées		
.Montant	483 100	183 100
.Nombre de parts	4 831	1 831
Rachats effectués		
.Montant	-483 100	-213 600
.Nombre de parts	-4 831	-2 136
Capital fin de période		
.Montant	753 100	753 100
.Nombre de parts	7 531	7 531
.Nombre de porteurs de parts	7	7
Sommes non distribuables de l'exercice	-4 808	-66127
i) Résultat non distribuable	<u>-7 624</u>	<u>-35 796</u>
.Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-28 641	-25 006
.Plus ou moins values réalisées sur titres	21 178	-10 718
.Frais de négociation	-161	-72
ii) Régularisation des sommes non distribuables	<u>2 816</u>	<u>-30 331</u>
.Aux émissions	140 718	32 004
.Aux rachats	-137 902	-62 335
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) clos	175 452	241 579
Total en Dinars	923 744	928 552

NOTE N° 8 : SOMMES DISTRIBUABLES

	Exercice clos au 31 Décembre 2012	Exercice clos au 31 Décembre 2011
Sommes distribuables de l'exercice	10 135	14 873
Résultat distribuable de la période	10 096	15 096
Régularisation lors des souscriptions et des rachats de parts	39	-224
Sommes distribuables des exercices antérieurs	5	6
Total en Dinars	10 140	14 879

NOTE N° 9 : REVENUS DU PORTEFEUILLE**TITRES**

	Exercice clos au 31 Décembre 2012	Exercice clos au 31 Décembre 2011
Revenus des actions	11 040	11 205
. Dividendes	11 040	11 205
Revenus des obligations	6 502	8 234
.Intérêts courus	-594	4 663
.Intérêts échus	7 096	3 571
Revenus des emprunts d'Etat	-	-
Revenus des bons du Trésor zéro coupon	6 399	5 972
Total en Dinars	23 941	25 411

NOTE N° 10 : REVENUS DES PLACEMENTS A TERME

	Exercice clos au 31 Décembre 2012	Exercice clos au 31 Décembre 2011
Revenus du compte BNA Placement	2 080	6 111
.Intérêts courus	-	336
.Intérêts échus	2 080	5 775
Intérêts créditeurs du dépôt en banque	1 530	69
Total en Dinars	3 610	6 180

NOTE N° 11 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos 31 Décembre 2012	Exercice clos 31 Décembre 2011
Rémunération du gestionnaire (*)	7 729	7 176
Rémunération du dépositaire (**)	966	897
Rémunération du Distributeur (***)	1 932	1 794
Total en Dinars	10 627	9 867

(*) La gestion de BNAC PROGRES-FCP est confiée à l'établissement gestionnaire "BNA Capitaux". Celui-ci est chargé de la gestion administrative, financière et comptable de la société.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire reçoit une rémunération de 0,8 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

(**) La "BNA" assure les fonctions de dépositaire pour BNAC PROGRES-FCP. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la société,
- Encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants
- Régler le montant des rachats aux porteurs de parts sortants,
- Attester la situation du portefeuille du fonds, et
- Contrôler le respect de la loi.

En contrepartie de ses services, le dépositaire perçoit une rémunération égale à 0,1 % l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

(***) Le réseau de la BNA et la BNA Capitaux assurent les fonctions de distributeurs des parts du fonds BNAC PROGRES-FCP, et perçoivent à ce titre une rémunération de 0,2 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

NOTE N° 12 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos au 31 Décembre 2012	Exercice clos au 31 Décembre 2011
Redevance CMF	966	897
Rémunération du commissaire aux comptes	5 588	5 573
Impôts et taxes	123	108
Diverses charges d'exploitation	151	50
Total en Dinars	6 828	6 628

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP Axis Placement Equilibré relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP Axis Placement Equilibré, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 2 319 329 DT, y compris des sommes capitalisables de – 88 260 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP Axis Placement Equilibré, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Au cours de l'exercice 2012, l'actif de FCP Axis Placement Equilibré a été employé en des liquidités à des taux se situant au dessus de la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2012

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Le commissaire aux comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Tunis, le 29 mars 2013

Bilan arrêté au 31/12/2012
(Exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2012	31/12/2011
ACTIF			
AC1- Portefeuille-titres		1 524 795	251 411
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	1 096 505	251 411
b- Obligations et valeurs assimilées	4.2	428 290	-
AC2- Placements monétaires et disponibilités		799 907	67 640
a- Placements monétaires	4.3	490 714	-
b- Disponibilités		309 193	67 640
AC3- Créances d'exploitation		1 356	-
TOTAL ACTIF		2 326 058	319 051
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs		5 814	6 214
PA2- Autres créditeurs divers		915	2 478
TOTAL PASSIF		6 729	8 692
ACTIF NET			
CP1- Capital	4.4	2 407 589	321 082
CP2- Sommes Capitalisables		-88 260	-10 723
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-76 802	-7 616
b - Sommes capitalisables de l'exercice		-11 458	-3 106
ACTIF NET		2 319 329	310 359
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 326 058	319 051

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
 (Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31/12/12	Exercice clos le 31/12/11
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.5	32 156	6 533
a. Dividendes		19 610	6 533
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 546	-
PR2- Revenus des placements monétaires		15 567	1 229
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		47 723	7 762
CH1- Charges de gestion des placements	4.6	-40 855	-9 385
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		6 868	-1 623
CH2- Autres charges	4.7	-4 088	-1 773
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 780	-3 396
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-14 238	290
SOMMES CAPITALISABLES		-11 458	-3 106
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		14 238	-290
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-104 951	-3 034
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		84 507	-66 185
Frais de négociation		-2 650	-2 438
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-20 314	-75 053

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31/12/12	Exercice clos le 31/12/11
AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-20 314	-75 053
a- Résultat d'exploitation	2 780	-3 396
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-104 951	-3 034
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	84 507	-66 185
d- Frais de négociation	-2 650	-2 438
AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 029 284	-59 526
a / Souscriptions	3 167 837	3 560
Capital	3 087 544	4 096
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	202 267	-445
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-121 974	-91
b / Rachats	-1 138 553	-63 086
Capital	-1 108 879	-75 778
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-71 331	10 883
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	41 657	1 809
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 008 970	-134 579
AN 4- ACTIF NET		
en début de période	310 359	444 938
en fin de période	2 319 329	310 359
AN 5- NOMBRE DE PARTS		
en début de période	560	665
en fin de période	4 011	560
VALEUR LIQUIDATIVE	578,242	554,210
TAUX DE RENDEMENT	4,34%	-17,17%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2012

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS PLACEMENT EQUILIBRE

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-03 n° 2003/2. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION

Au cours de l'exercice 2012, la dénomination du fonds a changé en passé de «AXIS TUNISIE INDICE » à « AXIS PLACEMENT EQUILIBRE».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-12 pour les titres admis à la cote.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-12 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2012, à 1 096 505 DT, il s'analyse comme suit :

Désignation titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
ACTIONS				
Cote Continu				
AIR LIQUIDE	400	156 485	150 000	6,47%
AMEN B.	1 640	66 295	56 566	2,44%
ASSAD	17 223	170 808	148 514	6,40%
BT	7 300	82 667	87 162	3,76%
CIMENTS BIZERTE	9 296	78 240	61 735	2,66%
MAGASIN GENERAL	694	107 918	118 938	5,13%
MONOPRIX	4 393	125 700	118 813	5,12%
SFBT	4 050	61 873	51 561	2,22%
TPR	13 784	84 435	70 188	3,03%
UBCI	1 255	58 047	45 193	1,95%
UIB	5 370	99 944	95 951	4,14%
Total Cote Continu	65 405	1 092 412	1 004 621	43,32%
Cote Fixing				
ASTREE	250	19 478	16 855	0,73%
UBCI NS 2012	78	3 543	2 745	0,12%
Total Cote Fixing	328	23 021	19 600	0,85%
AXIS T SICAV	678	71 848	72 284	3,12%
Total OPCVM	678	71 848	72 284	3,12%
Total Actions	66 411	1 187 281	1 096 505	47,29%

4.2- Obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2012 à 428 290 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31-12-12	% actif net
Bons du trésor assimilables			
BTA_5%_10/2015	59 130	59 767	2,58%
BTA_7.00_02/2015	354 790	368 523	15,89%
TOTAL	413 920	428 290	18,47%

4.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2012 à 490 714DT et correspond aux placements en bons du trésor cessibles. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Montant du	Valeur au 31-12-12	% actif net
----------------------	------------	--------------------	-------------

	placement		
BTC_24 AVRIL 2013_4.13	479 166	490 714	21,16%
TOTAL	479 166	490 714	21,16%

4.4- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève 2 008 970 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	2 086 507
Variation de la part Revenu	- 77 537
Variation de l'Actif Net	2 008 970

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2012

Montant:	321 082
Nombre de titres :	560
Nombre de porteurs de parts:	2

Souscriptions réalisées

Montant:	3 087 544
Nombre de titres émis :	5 385
Nombre porteurs de parts nouveaux :	29

Rachats effectués

Montant:	1 108 879
Nombre de titres rachetés :	1 934
Nombre porteurs de parts sortants :	11

Capital au 31-12-2012

Montant:	2 299 747 *
Nombre de titres :	4 011
Nombre porteurs de parts:	20

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début de période	2 299 747
Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	-104 951
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	84 507
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	130 936
Frais de négociation	-2 650
Capital au 31-12-2012	2 407 589

4.5- Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos au 31/12/2012	Exercice clos au 31/12/2011
Dividendes	19 610	6 533

Revenus des obligations et valeurs assimilées	12 546	-
Total	32 156	6 533

4.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste comporte les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire.

Les charges de gestion s'élèvent 40 855 DT au 31/12/2012. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos au 31/12/2012	Exercice clos au 31/12/2011
Rémunération du gestionnaire	34 938	4 073
Rémunération du dépositaire	5 917	5 312
Total	40 855	9 385

4.7- Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 4 088 DT au 31/12/2012. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos au 31/12/2012	Exercice clos au 31/12/2011
Rémunération CAC	1 574	1 296
Redevance CMF	1993	345
Divers Publicités	352	-
Services bancaires et assimilés	88	128
Charges diverses	59	-
Agios débiteurs	16	-
Timbre fiscal	6	4
Total	4 088	1 773

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2 012	2 011
Revenus des placements	11,898	13,860
Charges de gestion des placements	-10,186	-16,759
Revenu net des placements	1,712	-2,898
Autres charges	-1,018	-3,166
Résultat d'exploitation	0,694	-6,064
Régularisation du résultat d'exploitation	-3,550	0,518
Sommes capitalisables de l'exercice	-2,856	-5,546
Variation des + ou - values potentielles	-26,165	-5,418
+ ou - values réalisées sur cession de titres	21,069	-118,188
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	32,644	18,639
Frais de négociation	-0,661	-4,354
+ ou - values sur titres, frais de négociation et régularisation des SC	26,888	-109,320
Résultat net de l'exercice	-5,065	-134,023
Valeur Liquidative	578,242	554,210

Ratios de gestion des placements	2012	2011
Charges / actif net moyen	-2,07%	-2,74%
Autres charges / actif net moyen	-0,21%	-0,52%
Résultat Capitalisable de l'exercice / actif net moyen	-0,58%	-0,91%

5.2. Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et payée mensuellement. Au cours du mois de mars 2012, le taux de rémunération est passé de 1% à 1,5%.

La rémunération d'Axis Gestion au titre de la commission de gestion de l'exercice 2012 s'élève à 34 938 DT TTC.

MAC CROISSANCE FCP SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 23 mai 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.599.959, un actif net de D : 4.575.093 et un déficit de D : 67.912, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par Amen Bank représentent à la clôture de l'exercice 27,97% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 21 Mars 2013

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2012**
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	3 506 391	2 815 094
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 278 338	2 372 254
Obligations et valeurs assimilées		1 092 139	302 503
Titres OPCVM		135 914	140 337
Placements monétaires et disponibilités		1 087 279	1 618 731
Placements monétaires	5	999 743	499 897
Disponibilités		87 536	1 118 834
Créances d'exploitation		6 289	-
TOTAL ACTIF		4 599 959	4 433 825
 PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	23 799	22 027
Autres créditeurs divers	9	1 067	607
TOTAL PASSIF		24 866	22 634
 ACTIF NET			
Capital	12	4 545 891	4 374 266
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		24	23
Sommes distribuables de l'exercice en cours		29 178	36 902
ACTIF NET		4 575 093	4 411 191
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 599 959	4 433 825

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	63 109	102 889
Dividendes		42 208	38 642
Revenus des obligations et valeurs assimilées		20 901	64 247
Revenus des placements monétaires	7	44 597	37 578
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		107 706	140 467
Charges de gestion des placements	10	(63 756)	(72 405)
REVENU NET DES PLACEMENTS		43 950	68 062
Autres charges	11	(8 506)	(18 349)
RESULTAT D'EXPLOITATION		35 444	49 713
Régularisation du résultat d'exploitation		(6 266)	(12 811)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		29 178	36 902
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		6 266	12 811
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(122 489)	99 896
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		60 176	(348 793)
Frais de négociation		(41 043)	(51 377)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(67 912)	(250 561)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(67 912)	(250 561)
Résultat d'exploitation	35 444	49 713
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(122 489)	99 896
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	60 176	(348 793)
Frais de négociation	(41 043)	(51 377)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(37 332)	(305)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	269 146	(3 497 895)
Souscriptions		
- Capital	1 340 571	76 815
- Régularisation des sommes non distribuables	113 524	(2 361)
- Régularisation des sommes distribuables	(444)	472
Rachats		
- Capital	(1 145 029)	(3 812 893)
- Régularisation des sommes non distribuables	(35 806)	251 740
- Régularisation des sommes distribuables	(5 391)	(13 489)
- Droits de sortie	1 721	1 821
VARIATION DE L'ACTIF NET	163 902	(3 748 761)
ACTIF NET		
En début de période	4 411 191	8 159 952
En fin de période	4 575 093	4 411 191
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	24 182	44 608
En fin de période	25 263	24 182
VALEUR LIQUIDATIVE	181,099	182,416
TAUX DE RENDEMENT	0,11%	(0,27%)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 06 octobre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 3.506.391 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		2 099 702	2 278 338	49,80%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>	-	2 099 702	2 278 338	49,80%
ADWYA	48 360	291 213	386 203	8,44%
BIAT	2 950	194 572	186 986	4,09%
CARTHAGE CEMENT	104 950	285 663	374 672	8,19%
ELECTROSTAR	15 640	252 283	303 760	6,64%
SALIM	11 133	273 424	285 027	6,23%
SIMPAR	2 500	176 304	168 920	3,69%
SITS NS 2012	66 666	199 998	199 998	4,37%
SOMOCER	147 574	426 245	372 772	8,15%
Titres OPCVM	-	140 621	135 914	2,97%
FCP SERENA	750	75 595	68 687	1,50%
FCP VIVEO	582	65 026	67 227	1,47%

Obligations de sociétés & valeurs assimilées		1 006 500	1 092 139	23,87%
<u>Obligation de sociétés</u>		325 000	331 927	7,26%
Emprunt obligataire Amen Bank	1 500	75 000	77 629	1,70%
Emprunt obligataire Amen Bank subordonné 2012 TV TMM+1,3%	2 000	200 000	202 475	4,43%
Emprunt obligataire Banque de Tunisie et Emirats 2011 A TV TMM+1,3%	500	50 000	51 823	1,13%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		521 750	539 507	11,79%
- BTA 6,9% 05/2022 (15 ANS)	500	521 750	539 507	11,79%
<u>Bons du Trésor Zéro Coupons</u>	-	159 750	220 705	4,82%
BTZC 10/2016	300	159 750	220 705	4,82%
TOTAL		3 246 823	3 506 391	76,64%
Pourcentage par rapport au total des actif				76,23%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts cours nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2011	2 466 088	52 752	296 254	2 815 094	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions cotées	5 873 256			5 873 256	
Titres OPCVM	4 509 449			4 509 449	
Obligations de sociétés	250 000			250 000	
Bon du trésor et assimilables	521 750			521 750	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions cotées	(5 849 271)			(5 849 271)	61 366
Titres OPCVM	(4 509 449)			(4 509 449)	(1 190)
Obligations de sociétés	(15 000)			(15 000)	-
* Plus ou moins values					
Actions cotées			(117 902)	(117 902)	
Bon du trésor et assimilables			(164)	(164)	
Titres OPCVM			(4 423)	(4 423)	
* Intérêts cours		33 051		33 051	
Soldes au 31 décembre 2012	3 246 823	85 803	173 765	3 506 391	60 176

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 999.743, et se détaille comme suit :

	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% actif net
<u>Certificats de dépôt</u>				
Certificat de dépôt au 04/01/2013 (au taux de 3,85%)	Amen Bank	999 145	999 743	21,85%
TOTAL		999 145	999 743	21,85%
Pourcentage par rapport au total des actif			21,73%	

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2012 à D : 63.109, contre un solde de D : 102.889 au 31 décembre 2011, et se détaillent comme suit :

	2012	2011
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	42 208	38 642
des titres OPCVM	37 850	28 720
	4 358	9 922
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	20 901	64 247
intérêts des BTA et BTZC	7 277	3 805
	13 624	60 442
TOTAL	63 109	102 889

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 44.597 contre D : 37.578 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2012	2011
Intérêts des certificats de dépôts	32 374	26 915
Intérêts des dépôts à vue	12 223	10 663
TOTAL	44 597	37 578

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à D : 23.799, contre un solde de D : 22.027 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	16 042	13 752
Rémunération du dépositaire	3 154	1 389
Rémunération du CAC	4 603	6 886
Total	23 799	22 027

Note 9 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à D : 1.067, contre un solde de D : 607 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance CMF	444	387
Autres	623	220
Total	<u>1 067</u>	<u>607</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 63.756, contre un solde de D : 72.405 au 31 décembre 2011, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	57 960	65 823
Rémunération du dépositaire	5 796	6 582
Total	<u>63 756</u>	<u>72 405</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2012 à D : 8.506 contre un solde de D : 18.349 au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du CAC	3 313	6 248
Redevance du CMF	4 912	5 578
Services bancaires et assimilés	84	118
Autres	197	6 406
Total	<u>8 506</u>	<u>18 349</u>

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	4 374 266
Nombre de parts émises	24 182
Nombre de copropriétaires	61

Souscriptions réalisées

Montant	1 340 571
Nombre de parts émises	7 411
Nombre de copropriétaires nouveaux	6

Rachats effectués

Montant	(1 145 029)
Nombre de parts rachetées	(6 330)
Nombre de copropriétaires sortants	(11)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(122 489)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	60 176
Régularisation des sommes non distribuables	77 718
Droits de sortie	1 721
Frais de négociation	(41 043)
Capital au 31-12-2012	
Montant	4 545 891
Nombre de parts	25 263
Nombre de copropriétaires	56

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par part et ratios pertinents**

Données par part	2012	2011	2010	2009	2008
Revenus des placements	4,263	5,809	5,218	5,094	4,023
Charges de gestion des placements	(2,524)	(2,994)	(4,668)	(3,095)	(2,044)
Revenus net des placements	1,740	2,815	0,550	1,999	1,978
Autres produits	-	-	-	-	0,001
Autres charges	(0,337)	(0,759)	(0,313)	(0,306)	(0,339)
Résultat d'exploitation (1)	1,403	2,056	0,237	1,694	1,640
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,248)	(0,530)	(0,226)	0,371	0,196
Sommes distribuables de l'exercice	1,155	1,526	0,012	2,065	1,836
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(4,849)	4,131	0,713	5,691	1,368
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2,382	(14,424)	23,167	10,891	8,877
Frais de négociation	(1,625)	(2,125)	(2,430)	(2,629)	(2,692)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(4,091)	(12,417)	21,450	13,953	7,553
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,688	10,361	21,687	15,647	9,193
Droits de sortie	0,068	0,075	0,063	0,024	2,029
Résultat non distribuable de l'exercice	(4,023)	(12,342)	21,513	13,977	9,582
Régularisation du résultat non distribuable	3,076	10,313	4,863	2,489	0,464
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,947)	(2,029)	26,377	16,466	10,046
Valeur liquidative	181,099	182,416	182,926	158,603	141,908
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	1,39%	1,64%	2,73%	2,06%	1,49%
Autres charges / actif net moyen	0,19%	0,42%	0,18%	0,20%	0,25%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,64%	0,84%	0,01%	1,37%	1,34%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC CROISSANCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.
- Une commission de succès si MAC CROISSANCE FCP réalise un rendement minimum exigé égal au TMM+4. Cette commission de succès qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fera annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

MAC EXCELLENCE FCP SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 16 septembre 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 627.080, un actif net de D : 624.226 et un bénéfice de D : 192.025, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent à la clôture de l'exercice, 5,11% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Par ailleurs, les liquidités et quasi-liquidités représentent à la clôture de l'exercice 48,75% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Toutefois, le gestionnaire gagnerait à parfaire le système d'abonnement des honoraires du commissaire aux comptes.

La charge constatée à ce titre en 2012 a été de D : 1.200 alors qu'elle aurait dû être d'environ D : 4.200.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 Mars 2013

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2012**

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	318 983	2 375 521
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		286 929	2 224 110
Titres OPCVM		32 054	151 411
Placements monétaires et disponibilités		305 730	1 026 233
Placements monétaires		-	499 897
Disponibilités		305 730	526 336
Autres actifs		2 367	-
TOTAL ACTIF		627 080	3 401 754
 PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	2 546	14 098
Autres créditeurs divers	8	308	542
TOTAL PASSIF		2 854	14 640
 ACTIF NET			
Capital	11	620 248	3 365 071
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 978	22 043
ACTIF NET		624 226	3 387 114
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		627 080	3 401 754

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	5	18 341	48 476
Dividendes		18 341	33 425
Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	15 051
Revenus des placements monétaires	6	23 691	32 621
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		42 032	81 097
Charges de gestion des placements	9	(30 673)	(48 173)
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 359	32 924
Autres charges	10	(3 817)	(7 842)
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 542	25 082
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 564)	(3 039)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		3 978	22 043
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 564	3 039
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(271 089)	132 739
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		508 742	(275 859)
Frais de négociation		(53 170)	(80 189)
RESULTAT DE L'EXERCICE		192 025	(198 227)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2012	Année 2011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	192 025	(198 227)
Résultat d'exploitation	7 542	25 082
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(271 089)	132 739
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	508 742	(275 859)
Frais de négociation	(53 170)	(80 189)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(22 041)	(69 228)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(2 932 872)	(564 279)
Souscriptions		
- Capital	542 753	104 493
- Régularisation des sommes non distribuables	54 997	(5 490)
- Régularisation des sommes distribuables	659	590
Rachats		
- Capital	(3 286 117)	(689 654)
- Régularisation des sommes non distribuables	(241 983)	30 174
- Régularisation des sommes distribuables	(4 225)	(4 872)
- Droits de sortie	1 044	480
VARIATION DE L'ACTIF NET	(2 762 888)	(831 734)
ACTIF NET		
En début de période	3 387 114	4 218 848
En fin de période	624 226	3 387 114
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	341	397
En fin de période	63	341
VALEUR LIQUIDATIVE	9 908,349	9 932,886
TAUX DE RENDEMENT	0,40%	(4,86%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EXCELLENCE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10 parts de D : 10.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 25 avril 2006.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EXCELLENCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 318.983 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		264 984	286 929	45,97%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>	-	264 984	286 929	45,97%
ARTES	2 000	17 975	16 948	2,72%
ADWYA	6 500	39 379	51 909	8,32%
BIAT	500	32 869	31 693	5,08%
BT	2 000	23 958	23 978	3,84%
CARTHAGE CEMENT	13 000	30 270	46 410	7,43%
ELECTROSTAR	700	10 129	13 595	2,18%
ASSURANCES SALIM	1 500	38 105	38 403	6,15%
SITS	9 000	30 869	27 864	4,46%
SITS NS 2012	1 800	5 580	5 400	0,87%
SOMOCER	12 165	35 850	30 729	4,92%

Titres OPCVM		35 278	32 054	5,13%
PARTS FCP		35 278	32 054	5,13%
FCP SERENA	350	35 278	32 054	5,13%
TOTAL		300 262	318 983	51,10%
Pourcentage par rapport au total actifs				50,87%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2011	2 085 710	289 811	2 375 521	
* Acquisitions de l'exercice				
Actions cotées	3 390 234		3 390 234	
Titres OPCVM	1 337 035		1 337 035	
* Remboursements et cessions de l'exercice				
Actions cotées	(5 060 589)		(5 060 589)	505 018
Titres OPCVM	(1 452 128)		(1 452 128)	3 724
* Plus ou moins values latentes				
Actions cotées		(266 826)	(266 826)	
Titres OPCVM		(4 264)	(4 264)	
Soldes au 31 décembre 2012	300 262	18 721	318 983	508 742

Note 5 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2012 à D : 18.341 contre D: 48.476 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	2012	2011
Dividendes		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	14 149	32 002
des titres OPCVM	4 192	1 423
-		
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Intérêts des BTA	-	15 051
TOTAL	18 341	48 476

Note 6 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 23.691 contre un solde de D : 32.621 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2012	2011
Intérêts des certificats de dépôts	11 581	24 847
Intérêts des dépôts à vue	12 110	7 774
TOTAL	23 691	32 621

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à D : 2.546 contre D : 14.098 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	392	8 580
Rémunération du dépositaire	1 555	2 374
Rémunération du CAC	170	2 674
Autres	429	470
Total	<u>2 546</u>	<u>14 098</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 308 contre D : 542 à l'issue de l'exercice précédent et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 9 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 30.673 contre D : 48.173 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	27 885	43 794
Rémunération du dépositaire	2 788	4 379
Total	<u>30 673</u>	<u>48 173</u>

Note 10 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2012 à D : 3.817 contre D : 7.842 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du CAC	1 200	3 912
Rémunération du CMF	2 363	3 711
Services bancaires et assimilés	93	119
Autres	161	100
Total	<u>3 817</u>	<u>7 842</u>

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	3 365 071
Nombre de parts	341
Nombre de copropriétaires	7

Souscriptions réalisées

Montant	542 753
Nombre de parts émises	55
Nombre de copropriétaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	(3 286 117)
Nombre de parts rachetées	(333)
Nombre de copropriétaires sortants	(5)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(271 089)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	508 742
Régularisation des sommes non distribuables	(186 986)
Droits de sortie	-
Frais de négociation	(53 170)
Droits de sortie	1 044

Capital au 31-12-2012

Montant	620 248
Nombre de parts	63
Nombre de copropriétaires	4

Note 12 : Autres informations						
12.1. Données par part et ratios pertinents						
<u>Données par part</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>	
Revenus des placements	667,175	237,821	344,252	421,361	219,644	
Charges de gestion des placements	(486,873)	(141,270)	(142,305)	(136,106)	(170,626)	
Revenus net des placements	180,302	96,551	201,947	285,255	49,018	
Autres charges	(60,587)	(22,997)	(23,635)	(16,859)	(20,680)	
Résultat d'exploitation (1)	119,713	73,553	178,311	268,395	28,338	
Régularisation du résultat d'exploitation	(56,571)	(8,912)	(0,804)	(31,554)	(5,030)	
Sommes distribuables de l'exercice	63,142	64,641	177,508	236,841	23,308	
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(4 303,000)	389,264	(373,196)	1 103,379	2 188,640	
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	8 075,270	(808,971)	2 330,874	557,078	(3 070,566)	
Frais de négociation	(843,968)	(235,158)	(255,542)	(317,688)	(298,479)	
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	2 928,302	(654,865)	1 702,136	1 342,770	(1 180,406)	
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3 048,015	(581,312)	1 880,447	1 611,164	(1 152,068)	
Droits de sortie	16,571	1,408	-	-	4,131	
Résultat non distribuable de l'exercice	2 944,873	(653,457)	1 702,136	1 342,770	(1 176,275)	
Régularisation du résultat non distribuable	(2 968,032)	72,387	(149,451)	(309,455)	272,255	
Sommes non distribuables de l'exercice	(23,159)	(581,070)	1 552,685	1 033,314	(904,020)	
Valeur liquidative	9 908,349	9 932,886	10 626,821	9 133,472	7 886,642	
Ratios de gestion des placements						
Charges / actif net moyen	4,91%	1,37%	1,44%	1,60%	2,03%	
Autres charges / actif net moyen	0,61%	0,22%	0,24%	0,20%	0,25%	
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,64%	0,63%	1,80%	2,78%	0,28%	

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EXCELLENCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.

MAC EXCELLENCE FCP prend à sa charge les frais de courtage fixes au taux de 0,4% hors taxes, revenant au gestionnaire lors de chaque transaction en bourse.

Par ailleurs, une commission de succès est prélevée par le gestionnaire si MAC EXCELLENCE FCP réalise un rendement minimum exigé de 20%. Cette commission de succès fixée à 10% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et ce rendement minimum exigé, son règlement se fera annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes et un maximum de 20.000 dinars hors taxes.